



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 13 et 26 b) de l'ordre du jour provisoire*

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement social : l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action et l'enseignement de la démocratie

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action, présenté en application de la résolution [69/141](#) de l'Assemblée générale, et sur l'enseignement de la démocratie, en application de la résolution [69/268](#) de l'Assemblée générale.



Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action et sur l'enseignement de la démocratie

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [69/141](#) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de continuer à jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la promotion de l'alphabétisation à travers le monde, y compris dans le cadre du programme d'action pour l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, en renforçant les capacités des États Membres en matière de politiques, d'exécution des programmes et d'évaluation de l'alphabétisation, en intensifiant les efforts en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes, en appuyant les modèles innovants qui permettent de faire progresser l'alphabétisation, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication et autres, en élargissant la base des connaissances et en appliquant des mesures de suivi et d'évaluation, de même qu'en préconisant l'intégration de l'alphabétisation dans le programme mondial et en suscitant des synergies entre les mesures envisagées, grâce à des réseaux et à un partenariat entre les diverses parties prenantes, entre autres. L'Assemblée demande au Secrétariat général de présenter un rapport lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la résolution, et ce en collaboration avec la Directrice générale de l'UNESCO.

La communauté internationale a reconnu l'alphabétisation comme étant un « fondement indispensable de l'apprentissage indépendant » dans « Éducation 2030, Déclaration d'Incheon et cadre d'action : vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » puis dans la déclaration « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'un des objectifs de la communauté internationale est « un monde où tous sachent lire, écrire et compter », et la cible 4.6 des objectifs de développement durable reflète le programme ambitieux et transformatif de l'action en faveur de l'alphabétisation au cours des quinze prochaines années. L'UNESCO continue de jouer son rôle de catalyseur et de coordinateur en soutenant les États Membres dans leurs efforts pour créer un monde plus alphabétisé, et en suscitant des synergies entre les mesures envisagées, en particulier par la création de « l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie ».

La dernière partie du rapport comprend des informations sur les activités réalisées en vue de promouvoir l'enseignement de la démocratie, en application de la résolution [69/268](#) de l'Assemblée générale.

* [A/71/150](#).

I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/141, l'Assemblée générale s'est dite convaincue que « l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition, par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences de base lui permettant de faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^e siècle ». L'alphabétisation permet de renforcer les capacités des individus et fait partie intégrante de l'apprentissage transformatif en vue de parvenir à une société plus inclusive, plus juste et plus durable.

2. Malgré les progrès constants réalisés au cours des dernières années, l'Assemblée générale a constaté avec une vive inquiétude l'ampleur des défis à venir en matière d'alphabétisation. Aujourd'hui, on compte encore au moins 757 millions d'adultes sans compétences de base en lecture et en écriture, et un tiers d'entre eux sont des femmes¹. En 2013, on a estimé à 124 millions le nombre d'enfants et d'adolescents non scolarisés dans le monde.² Sur 650 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire, au moins 250 millions, dont beaucoup sont issus de milieux défavorisés, n'acquièrent pas les compétences de base en lecture et en mathématiques.³ Ces défis sont inégalement répartis dans les pays et parmi les populations. Par exemple, plus de la moitié des adultes analphabètes résident en Asie du Sud et de l'Ouest (51 %), 25 % d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne, 12 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 7 % dans les États arabes et 4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'écart entre les hommes et les femmes persiste encore dans le domaine de l'éducation et le taux d'alphabétisation chez les adultes en situation de handicap ne dépasse pas 3 % dans certains pays.

3. L'Assemblée générale a reconnu l'importance des efforts nationaux, et a encouragé les États Membres et leurs partenaires, y compris les institutions spécialisées et autres organisations concernées du système des Nations Unies, les donateurs, la société civile et le secteur privé, à préserver et à renforcer les acquis de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) en « intégrant mieux l'alphabétisation dans les stratégies sectorielles et multisectorielles d'éducation et de développement, en offrant plus largement des programmes d'alphabétisation de qualité, en modernisant les systèmes éducatifs pour assurer une éducation de base de qualité par la scolarisation, en enrichissant les environnements alphabétisés pour permettre à chacun d'acquérir les savoirs de base, de les utiliser et de les perfectionner et en favorisant l'alphabétisation des femmes et des filles, et des groupes marginalisés, pour qu'ils puissent devenir plus autonomes et s'insérer dans la société ». L'Assemblée générale a également invité tous les gouvernements à développer « une solide base de connaissances et de compétences techniques en matière d'alphabétisation, à travers des activités de contrôle, d'évaluation et de recherche mieux conçues », ainsi qu'à élaborer des « indicateurs fiables

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Institut de statistiques, fiche d'information n°32 sur 'l'alphabétisme des adultes et des jeunes (septembre 2015, disponible à l'adresse <http://www.uis.unesco.org/FactSheets/Pages/LiteracyFR.aspx>).

² Ibid. fiche d'information n°31 sur le nombre croissant d'enfants et d'adolescents non scolarisés en raison de l'absence d'une assistance appropriée (juillet 2015, disponible en anglais à l'adresse www.uis.unesco.org/Library/Documents/fs31-out-of-school-children-and-adolescents-en.pdf).

³ UNESCO, *Éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux* (Paris, 2015)

d'alphabétisation et de produire des données comparables dans le temps et ventilées selon l'âge, le sexe, le handicap, la situation socioéconomique, l'implantation géographique (milieu urbain ou rural) et d'autres facteurs pertinents ».

4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié l'UNESCO de poursuivre son rôle de coordinateur et de catalyseur pour faire avancer le programme d'alphabétisation dans le contexte mondial actuel, dans lequel les objectifs de développement durable récemment adoptés sont actuellement poursuivis, en renforçant les capacités des États Membres dans les cinq axes stratégiques d'action pour l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) comme l'a souligné le rapport de la Directrice générale sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (A/69/183) et comme l'a préconisé l'Assemblée.

5. La dernière partie du rapport comprend des informations sur l'application de la résolution 69/268 de l'Assemblée générale sur l'enseignement de la démocratie, dans laquelle l'Assemblée a appelé à une intensification des efforts pour promouvoir l'enseignement de la démocratie, et a invité le Secrétaire général à donner suite à sa mise en œuvre à la soixante et onzième session de l'Assemblée, et ce en collaboration avec l'UNESCO.

II. Faire avancer le programme d'alphabétisation mondial

6. Le présent rapport illustre les actions de coordination et de facilitation menées par l'UNESCO depuis la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale dans les cinq axes stratégiques d'action suivants en vue de faire avancer le programme d'alphabétisation mondial :

- a) Renforcer les capacités des États Membres dans les domaines des grandes orientations, de l'exécution des programmes et de l'évaluation de l'alphabétisation ;
- b) Intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes ;
- c) Renforcer les moyens innovants de faire progresser l'alphabétisation, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication ;
- d) Élargir la base des connaissances et renforcer les mesures de suivi et d'évaluation ;
- e) Préconiser l'intégration de l'alphabétisation dans le programme mondial et susciter des synergies entre les mesures envisagées, y compris grâce à des réseaux et à un partenariat entre les diverses parties prenantes.

7. Le présent rapport est également présenté avec en toile en fond la déclaration de principes contenue dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui aspire à un « monde où tous sachent lire, écrire et compter » dans le cadre du programme mondial ambitieux et transformatif. Bien que l'alphabétisation soit le moteur du développement durable, des progrès dans d'autres

domaines du développement durable créent un environnement favorable permettant aux individus d'acquérir, d'utiliser et d'améliorer les compétences d'alphabétisation. Par conséquent, les objectifs de développement durable préconisent d'améliorer la coopération intersectorielle et de susciter des synergies entre l'alphabétisation et d'autres domaines de développement. L'alphabétisation fait partie intégrante de toutes les cibles de l'objectif de développement durable n°4, à savoir « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », et l'alphabétisation des jeunes et des adultes est expressément visée par la cible 4.6 et, dans une certaine mesure, par la cible 4.4. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme également la nécessité d'une approche globale de l'alphabétisation - un continuum de niveaux de compétence - élaborée à travers un apprentissage formel, non formel et informel tout au long de la vie dans différents contextes sociaux, culturels, politiques, économiques et historiques. De plus, les objectifs de développement durable reconnaissent l'universalité du programme d'alphabétisation.

8. Aujourd'hui est un moment décisif de l'histoire, un moment où le monde entreprend cette « quête collective » de « bâtir un avenir meilleur pour tous » pendant les quinze prochaines années. En effet, la situation actuelle donne à la communauté internationale une nouvelle occasion d'agir ensemble pour faire avancer le programme mondial d'alphabétisation et renforcer le principal fondement de cet avenir meilleur, en particulier pour les millions de personnes n'ayant pas eu la possibilité de réaliser tout leur potentiel.

9. Le présent rapport montre non seulement un aperçu des actions en faveur de l'alphabétisation pour lesquelles l'UNESCO a joué un rôle de coordinateur et de catalyseur, mais évoque également une nouvelle initiative qui pourrait permettre d'assurer une meilleure cohérence dans les actions futures, à savoir « l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie ». Elle a été créée pour répondre à la demande de l'Assemblée générale invitant l'UNESCO à mettre en place un partenariat entre les diverses parties prenantes pour « susciter des synergies entre les mesures envisagées ».

A. Renforcer les capacités des États Membres dans le domaine des politiques, de l'exécution des programmes et de l'évaluation de l'alphabétisation

10. L'UNESCO appuie environ 40 pays dans leurs efforts visant à améliorer les politiques et les programmes inclusifs et soucieux de l'égalité des sexes, de même qu'à renforcer les capacités institutionnelles et individuelles en matière d'alphabétisation. L'Organisation a continué à aider des pays à élaborer des politiques d'alphabétisation et à mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation tenant compte du genre et adaptés au contexte.

11. L'application des principes d'une recherche menée de manière participative et collaborative est une approche efficace pour l'élaboration de politiques et de programmes d'alphabétisation de grande qualité, inclusifs et innovants dans des contextes multilingues et multiculturels. En 2015, l'UNESCO a publié un guide sur ce thème, qui sera utilisé pour la formation des enseignants dans un contexte scolaire bilingue dans au moins 11 pays de l'Afrique de l'Ouest. L'Organisation collabore également avec des pays d'Afrique francophone à l'élaboration d'un programme

d'enseignement harmonisé pour l'éducation bilingue, et a déjà aidé le Sénégal à mettre au point un modèle d'enseignement de base bilingue formel et non formel.

12. Au Sud-Soudan, l'Organisation appuie l'élaboration de plans stratégiques pour la mise en œuvre de la politique nationale d'alphabétisation, notamment dans la création de 13 centres d'alphabétisation dans trois États (à savoir Eastern Equatoria, Central Equatoria et Northern Bahr el Ghazal), et dans la formation d'alphabétiseurs.

13. Malgré les avancées significatives dans la promotion de l'enseignement primaire et secondaire, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes compte 36 millions de jeunes et d'adultes dont le niveau d'alphabétisation et de connaissances de base est insuffisant (9 % de la population), plus de la moitié d'entre eux sont des femmes. Sur le nombre total de la population confrontée à des problèmes d'alphabétisation, 2,5 millions de personnes sont inscrites à des programmes d'alphabétisation (plus de 65 % d'entre elles sont des femmes), ce qui couvre seulement 8 % de la demande potentielle. Toutefois, comme en témoigne la ferme volonté politique, différents pays dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont consenti à des efforts pour mettre en place des politiques d'alphabétisation appropriées, tisser des liens entre ces politiques et les politiques nationales élargies en matière d'éducation et de développement, et lancer ou renforcer des campagnes nationales d'alphabétisation. Les exemples qui suivent témoignent de l'engagement des pays qui ont accordé la priorité à l'alphabétisation dans leurs initiatives nationales de développement.

14. Au Mexique, l'UNESCO, en partenariat avec l'Institut national pour l'éducation des adultes, a mis en œuvre une campagne nationale d'alphabétisation pour combler les lacunes en matière d'éducation, prenant en charge 7,5 millions de personnes de plus de 15 ans, parmi lesquelles 2,2 millions bénéficieront de cours d'alphabétisation, 2,2 millions pourront terminer leurs études primaires et 3,1 millions leurs études secondaires. Le Mexique continue de renforcer le système de suivi et d'évaluation de cette campagne avec le soutien de l'UNESCO.

15. En République dominicaine, l'UNESCO a appuyé le Plan national d'alphabétisation (« Quisqueya apprend avec toi »), qui vise à apprendre à plus de 700 000 Dominicains à lire et à écrire. Non seulement le programme a contribué à améliorer les aptitudes de base des apprenants en lecture, en écriture et en calcul, mais il leur a aussi permis, dans de nombreux cas, de commencer de nouvelles activités génératrices de revenus.

16. En Haïti, le Gouvernement met en œuvre une campagne nationale d'alphabétisation ciblant 300 000 Haïtiens d'ici fin 2016. Grâce à l'appui de l'UNESCO, le Gouvernement élabore un programme fonctionnel de post-alphabétisation et est sur le point de lancer une étude diagnostique sur le système informatique de gestion du programme d'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation des adultes. Cela sera suivi au deuxième semestre de 2016 d'un recensement de la population confrontée à des problèmes d'alphabétisation dans le pays.

17. Au Pérou, le ministère de l'éducation a entrepris des initiatives en matière d'alphabétisation au profit des personnes n'ayant pas achevé le cursus primaire. En 2004, une loi a été approuvée pour instituer des réformes dans le domaine de l'éducation, ainsi que pour fournir une rémunération à ceux qui aident des personnes âgées de 15 ans ou plus, confrontées à des problèmes d'alphabétisation et n'ayant pas achevé leurs études primaires. En 2015, en vertu de la même loi, des normes et

orientations en matière d'élaboration de programmes d'alphabétisation et d'éducation continue ont été adoptées ; elles définissent le concept d'alphabétisation et d'éducation continue pour les personnes âgées de plus de 15 ans. En 2016, la question de l'alphabétisation et de l'éducation continue sera abordée à travers une approche conjointe, en concentrant les efforts sur des districts précis du pays et en mettant en œuvre des projets régionaux d'alphabétisation en coordination avec les collectivités locales.

18. L'UNESCO collabore depuis longtemps avec un certain nombre de pays arabes pour faire avancer le programme d'alphabétisation. L'Organisation a facilité l'examen de politiques en Égypte et au Soudan et a appuyé l'élaboration de stratégies nationales d'alphabétisation en Iraq, au Liban et en Mauritanie. Elle appuie également le volet institutionnel de la création du Centre régional d'éducation des adultes en Égypte, un centre de deuxième catégorie placé sous l'égide de l'UNESCO, ainsi que la formation des formateurs du Conseil national d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Soudan.

19. Presque un million de personnes ayant des connaissances insuffisantes en lecture et en écriture, dont la majorité sont des femmes et des filles, ont participé à la campagne nationale d'alphabétisation en Iraq. L'UNESCO a expérimenté plus de 135 centres locaux d'apprentissage destinés à des communautés vulnérables. Ces centres sont devenus des références sur le terrain pour d'autres partenaires au développement qui souhaitent apporter différentes formes d'assistance et d'aide au développement. Ils ont également servi de modèle pour plus de 5 500 centres d'alphabétisation créés grâce à la campagne nationale d'alphabétisation. Un réseau de plus de 250 organisations de la société civile iraquienne a été créé pour servir de cadre au programme de renforcement des capacités à grande échelle de l'UNESCO.

20. L'Organisation soutient actuellement l'élaboration de directives et de documents de référence pour la reconnaissance de la formation non formelle dans cinq États arabes. Pour atteindre les groupes de population encore non desservis et mal desservis, notamment les réfugiés, l'UNESCO promeut des programmes d'apprentissage accélérés et l'enseignement en classe multi-niveaux pour la réinsertion dans le système formel des enfants non scolarisés au Liban et en République arabe syrienne, ainsi que des programmes communautaires en Égypte et au Maroc.

B. Intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes

21. L'UNESCO a soutenu un certain nombre de pays dans leurs efforts pour répondre aux besoins d'alphabétisation des filles et des femmes. L'Organisation a milité pour l'alphabétisation, a noué des partenariats stratégiques, a facilité la mobilisation de ressources et a mis en œuvre des programmes d'alphabétisation ciblés en faveur des filles et des femmes. Au niveau mondial, l'UNESCO a soutenu la campagne de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à l'occasion du vingt-et-unième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a organisé conjointement des activités de sensibilisation et a contribué aux aspects relatifs au genre pendant les examens du programme Éducation pour tous d'ici à 2015. À l'échelle des pays, l'égalité des sexes en matière d'alphabétisation s'est également imposée comme une priorité, avec une attention particulière accordée aux filles et

aux femmes. L'appui technique de l'UNESCO en matière de politiques et de programmes a été élargi dans quelques pays tels que l'Éthiopie, le Nigéria, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal, dans le cadre de son Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes connu sous le nom de « Une vie meilleure, un avenir meilleur ».

22. Au Sénégal, le Projet d'alphabétisation des jeunes filles et des femmes vise à promouvoir l'autonomisation des filles et des femmes' et à réduire la pauvreté au moyen de l'alphabétisation et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Au total, 6 500 filles et femmes ont pu améliorer leur niveau d'alphabétisation grâce à 253 classes d'alphabétisation traditionnelles, tandis que 3 000 filles et femmes ont participé à un programme de formation assisté par ordinateur et par téléphone portable'. Grâce à une approche intégrée combinant alphabétisation et développement des compétences, 3 000 autres femmes ont pu développer leurs compétences en couture, en coiffure, en agriculture et dans d'autres métiers. Le Projet a expérimenté avec succès un programme de rattrapage qui a permis à 1 900 filles ayant des difficultés d'apprentissage de terminer leurs études primaires. En outre, 60 leçons en wolof ont été diffusées à la télévision nationale et dans 135 classes, et sept écoles régionales de formation d'instituteurs ont été équipées d'outils d'enseignement numériques interactifs appelés « Sankoré ».

23. Grâce à son programme d'autonomisation par l'éducation, la République-Unie de Tanzanie entend répondre aux besoins éducatifs des filles adolescentes et des jeunes femmes ayant abandonné l'école généralement à cause de normes et pratiques culturelles telles que le mariage précoce et la grossesse précoce, et d'environnements non favorables à l'apprentissage, allant des pédagogies ne tenant pas compte des disparités entre les sexes, à des installations d'approvisionnement en eau et sanitaires inadéquates'. Ce projet s'inspire d'un projet précédent qui a permis aux adolescentes et aux jeunes mères en abandon scolaire de bénéficier de possibilités d'apprentissage parallèles, et qui visait à les doter de compétences préprofessionnelles génératrices de revenus. Les diplômées ont créé dix groupes générateurs de revenus et se sont inscrites au niveau du district pour bénéficier de prêts en vue de créer des entreprises. Un centre d'apprentissage ouvert et à distance a été créé, dans lequel l'utilisation de modules d'auto-apprentissage a contribué à donner confiance aux mères adolescentes.

24. L'UNESCO soutient la création de centres d'alphabétisation pour adultes et de centres locaux d'apprentissage au Pakistan par le biais de partenaires d'exécution, en répondant aux besoins de formation des filles et des femmes non scolarisées. Au bout de cinq ou six mois de formation, les apprenants, y compris ceux en situation de handicap, pouvaient lire, écrire et faire de simples calculs. Les communautés rurales étaient activement impliquées dans les centres d'alphabétisation et les apprenants étaient désireux d'acquérir des compétences génératrices de revenus. Des sessions de sensibilisation à l'intention des apprenants ont été menées dans les centres locaux d'apprentissage sur les thèmes de la santé infantile et maternelle, de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que de l'égalité des sexes. L'objectif ultime était d'autonomiser les femmes et les filles rurales.

25. Les efforts de l'UNESCO pour intensifier les efforts en faveur de l'alphabétisation en Amérique latine se sont concentrés sur la réinsertion des jeunes filles et des adolescentes, notamment celles issues de groupes autochtones, dans le système éducatif à travers des approches et des technologies innovantes'. Par exemple, au Guatemala, plus de 300 élèves, notamment des filles autochtones, ont

réintégré le système éducatif en bénéficiant du programme d'enseignement pour adultes qui propose des conditions d'apprentissage flexibles. Le ministre de l'éducation a par ailleurs indiqué une augmentation de 25 % dans la couverture du programme en 2015.

C. Renforcer les moyens innovants de faire progresser l'alphabétisation, notamment grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication

26. Dans les sociétés, économies et environnements en mutation rapide, l'innovation est essentielle pour s'assurer que tous puissent bénéficier de possibilités d'apprentissage pertinentes pour continuer à acquérir, utiliser et développer les compétences d'alphabétisation. La quête de l'innovation implique des efforts visant à exploiter le potentiel qu'offrent les TIC en vue d'élargir les possibilités d'apprentissage de qualité, étant donné que les compétences en TIC sont de plus en plus considérées comme faisant partie des compétences d'alphabétisation.

27. Le prix d'alphabétisation Confucius et le prix d'alphabétisation du Roi Sejong de l'UNESCO restent des instruments efficaces de promotion et de récompense de pratiques innovantes. En 2015, cinq programmes remarquables du Chili, de Madagascar, du Mozambique, de la Slovaquie et du Sri Lanka ont reçu les prix.

28. L'UNESCO s'emploie également à promouvoir l'innovation dans l'utilisation des TIC pour l'alphabétisation dans le cadre de sa Semaine de l'apprentissage mobile, une conférence annuelle qui offre une plateforme mondiale pour mieux comprendre le potentiel de la technologie mobile et son utilisation efficace en vue de la promotion de l'éducation, y compris l'alphabétisation et les environnements alphabétisés. Par exemple, la Semaine de l'apprentissage mobile 2016 était axée sur l'innovation au service de la qualité et, à cette occasion, un certain nombre de moyens permettant de tirer le meilleur parti des technologies afin de faciliter l'accès aux programmes d'alphabétisation ont été recensés.⁴

29. L'UNESCO a mis sur pied, avec le concours de Microsoft et de Pearson Publishing, des projets visant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'alphabétisation. Le partenariat avec Microsoft est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de solutions permettant de tirer le meilleur parti du potentiel des nouvelles technologies telles que les technologies mobiles et le cloud, afin de lever les obstacles existants liés au temps et à l'espace et de faciliter l'accès aux possibilités d'alphabétisation de qualité. Le projet concerne quatre pays, à savoir le Bangladesh, l'Égypte, l'Éthiopie et le Mexique. Le partenariat avec Pearson Publishing vise à tirer le meilleur parti des ressources et solutions innovantes en matière de TIC pour améliorer l'alphabétisation dans le contexte des objectifs de développement durable. Cette initiative permettra d'enquêter sur des cas innovants, de les documenter et de les partager, et d'élaborer des directives et des scénarios pour faire connaître les travaux des gouvernements, du secteur privé et des organisations à but non lucratif.

30. Par ailleurs, l'UNESCO a renforcé l'utilisation innovante des technologies afin d'offrir des possibilités d'alphabétisation de qualité dans les langues locales. Par exemple, elle a encouragé l'utilisation de tableaux interactifs et de modules en

⁴ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/mlw>

langues locales dans la formation des enseignants et dans les classes d'alphabétisation au Cap-Vert, en Gambie et en Guinée-Bissau. L'Organisation a mis en œuvre un projet pilote au Pakistan pour élaborer un programme post-alphabétisation assisté par mobile dans lequel les nouveaux apprenants reçoivent du matériel de post-alphabétisation sous forme de messages sur un téléphone portable, qu'ils lisent et auxquels ils répondent. Les apprenants reçoivent des messages courts trois fois par jour, les lisent, s'exercent dans leurs cahiers et rendent compte aux centres d'alphabétisation. Environ 800 messages ont été élaborés sur 17 sujets différents, notamment la religion, la santé, la culture générale et l'histoire. Une approche différente a été adoptée dans le programme d'alphabétisation Karaoke en Thaïlande, dans lequel un simple appareil de musique et un projecteur ont été utilisés pour promouvoir l'alphabétisation chez les jeunes et les adultes issus des minorités ethniques.

31. L'UNESCO a soutenu des initiatives qui ont permis aux enfants et aux jeunes non scolarisés d'accéder à des ressources didactiques de grande qualité. C'est le cas du projet d'alphabétisation assisté par mobile en faveur des enfants non scolarisés en Thaïlande, mis en œuvre par le ministère de l'éducation en partenariat avec Microsoft et True Corporation, qui vise à améliorer les aptitudes de base en lecture, en écriture et en calcul de 4 000 apprenants et à former 100 enseignants. Pour cela, 400 tablettes programmées avec une application contenant des ressources didactiques dans trois langues (le thaï, le birman et le karen), ont été distribuées à 20 centres d'apprentissage pour migrants et centres locaux d'apprentissage le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, touchant au moins 1 440 apprenants (avec une tablette pour quatre apprenants) et 40 enseignants. Tous les centres d'apprentissage pour migrants et centres locaux d'apprentissage sont équipés d'Internet et de télévision par satellite, y compris de chaînes éducatives. Le développement d'un logiciel d'alphabétisation en arabe pour les enfants non scolarisés au Soudan fait également partie des programmes visant à répondre à des besoins similaires.

32. L'UNESCO estime qu'un apprentissage ouvert et à distance ainsi que des ressources didactiques numériques peuvent ouvrir de nouvelles perspectives d'apprentissage, notamment pour les femmes en situation difficile. Dans cette perspective, l'Organisation se joint à l'équipe de pays des Nations Unies en Thaïlande pour collaborer avec des institutions telles que Sukhothai Thammathirat Open University afin d'élaborer un module de formation en ligne pour développer les compétences des veuves musulmanes dans le sud de la Thaïlande. L'Organisation a également aidé le Guatemala à développer un outil d'alphabétisation en ligne, appelé Saq'arib'al, en espagnol, maya-mam et maya-kiche, afin de faciliter l'acquisition par les jeunes de connaissances en lecture et en écriture.

D. Élargir la base des connaissances et renforcer les mesures de suivi et d'évaluation

33. L'UNESCO élargit la base des connaissances en matière d'alphabétisation grâce à la recherche, à des publications, à des bulletins d'information, à des bases de données, à des programmes de chaires et des prix. Ainsi, sa banque de données sur les bonnes pratiques d'alphabétisation, LitBase, a été utilisée par plus de 320 000 personnes, y compris plus de 800 chercheurs, durant l'année 2015, et continue de proposer 200 études de cas d'approches réussies ou prometteuses en matière d'alphabétisation et d'apprentissage chez les jeunes et les adultes.

34. L'Organisation a également publié des compilations sur des thèmes bien précis importants pour les praticiens et les décideurs. Par exemple, des études récentes ont porté sur les approches intergénérationnelles par rapport à l'alphabétisation, à l'alphabétisation au service du développement durable, à l'égalité des sexes et à l'utilisation des TIC.

35. Parmi les publications qui relèvent les tendances mondiales et examinent les orientations possibles pour l'avenir, on peut citer le document de recherche intitulé « The Evolution and Impact of Literacy Campaigns and Programmes, 2000-2014 »⁵, qui présente les perspectives mondiales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de campagnes et de programmes d'alphabétisation en faveur des adultes depuis l'année 2000, et une publication spéciale de *International Review of Education – Journal of Lifelong Learning* sur l'alphabétisation tout au long de la vie, qui vise à analyser, du point de vue de l'apprentissage permanent, la cible de l'objectif de développement durable n°4 relative à l'alphabétisation.

36. L'UNESCO a conçu et mis en œuvre plusieurs projets de recherche, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds international de développement agricole, afin de combler les lacunes en matière de connaissances pour faire progresser l'alphabétisation sous l'angle de l'apprentissage permanent. Ces recherches aboutissent à des résultats clés sur de nombreuses questions, notamment : a) la mise en place d'un environnement alphabétisé ; b) la réponse apportée aux besoins d'apprentissage des enfants non scolarisés ; c) l'identification des voies et moyens pour améliorer les connaissances et les compétences en agriculture de même que les moyens de subsistance en milieu rural ; d) l'élaboration de stratégies pour promouvoir la lecture assistée par le mobile ; e) la reconnaissance et la validation de connaissances et de compétences de base préalables et acquises ; f) l'alphabétisation et l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne les filles et les femmes ; et g) l'alphabétisation dans des contextes multilingues. La première Chaire UNESCO sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes en vue d'une transformation sociale, créée en 2016 à l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), permet également de faire progresser la recherche innovante et le développement des capacités, de relier les universités et les instituts de recherche dans les pays développés et en voie de développement.

37. L'UNESCO aide les pays à faire appliquer les recommandations importantes concernant les efforts d'alphabétisation dans le Cadre d'action de Belém adopté en 2009 à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes. L'Organisation a lancé l'Observatoire de l'éducation des jeunes et des adultes en Amérique latine et aux Caraïbes pour produire des connaissances et des études collaboratives et servir de plateforme pour le dialogue entre les gouvernements, les institutions locales, nationales, régionales et internationales. Elle a également collaboré avec huit pays en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'élaboration des critères des programmes d'enseignement de qualité pour l'éducation des jeunes et des adultes dans la région.

38. S'agissant du suivi des progrès relatifs à l'alphabétisation et de l'évaluation des aptitudes d'alphabétisation et de calcul, l'Institut de statistique de l'UNESCO

⁵ Disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002341/234154e.pdf>

demeure la principale source de données en matière d'alphabétisation, fournissant chaque année des statistiques liées à l'alphabétisation mises à jour, tandis que le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (2013, 2014 et 2015) a présenté une évaluation des progrès mondiaux en ce qui concerne la réalisation des six objectifs du programme Éducation pour tous. Les examens nationaux du programme pour la période 2000-2015 menés dans presque 130 pays ont également permis de dresser un bilan. Le troisième Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes sera publié lors de la Journée internationale de l'alphabétisation de 2016 (le 8 septembre).

39. Les taux d'alphabétisation de la population jeune et adulte âgée de 15 à 24 ans et d'au moins 15 ans, respectivement, ainsi que le nombre d'adultes et de jeunes analphabètes sont des indicateurs de longue date qui servent à l'évaluation de l'alphabétisation. Les données nationales sur l'alphabétisation sont généralement collectées grâce à des enquêtes auprès des ménages ou des recensements de population, en s'appuyant essentiellement sur la définition de l'alphabétisation comme étant « la capacité de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref se rapportant à la vie quotidienne », qui divise la population en deux groupes : l'un alphabète, et l'autre analphabète⁶. Reconnaisant les limites de ces mesures en faveur de l'alphabétisation et en application de la résolution 69/141 de l'Assemblée générale, des efforts de développement et d'amélioration des systèmes d'information statistiques sur l'alphabétisation ont été entrepris en se basant sur le fait que l'alphabétisation est un continuum de niveaux de compétence, plutôt qu'une classification binaire de personnes, dans le cadre du suivi de l'exécution des objectifs de développement durable et au-delà. Le cadre de suivi reflète ce changement en formulant l'indicateur de la cible 4.6 de l'objectif de développement durable comme le pourcentage de la population par groupe d'âge ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé en alphabétisme et en numératie fonctionnels, pour lequel une amélioration des mesures directes concernant les compétences d'alphabétisation est requise.

40. Des statistiques conventionnelles sur l'alphabétisation sont également en cours d'élaboration. Outre le taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes, l'Institut de statistiques de l'UNESCO a récemment commencé à publier un taux d'alphabétisation des personnes âgées de 65 ans et plus. Depuis juin 2016, l'UNESCO dispose de données sur les taux d'alphabétisation de la population âgée de 25 à 64 ans. Conjugué au taux d'alphabétisation des jeunes et des personnes âgées, cet indicateur permettra d'établir une comparaison des compétences de base en lecture et en écriture dans trois groupes d'âges distincts. Afin de donner suite à l'intérêt accordé à l'égalité dans les objectifs de développement durable et à l'invitation à une plus grande ventilation des données dans la résolution 69/141 de l'Assemblée générale, l'UNESCO envisage également de diffuser les taux d'alphabétisation des zones urbaines et des zones rurales séparément, ce qui s'ajoutera aux taux d'alphabétisation des femmes, des hommes et des deux sexes combinés.

41. Dans ce contexte, l'UNESCO propose de consulter les États Membres pour élaborer des stratégies d'évaluation de l'alphabétisation appropriées permettant de

⁶ *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements : Deuxième révision* (publication des Nations Unies, n° de vente E.07.XVII.8). Disponible en anglais à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_67rev2e.pdf.

suivre de manière plus précise l'évaluation des niveaux de compétence d'alphabétisation dans une population.

42. Pour la plupart des pays développés, les informations sur les aptitudes en lecture, en écriture et en calcul des adultes sont disponibles auprès du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes mené dans 25 pays et créé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et par ses prédécesseurs, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et l'Enquête sur l'alphabétisation et l'autonomie fonctionnelle des adultes. Des informations supplémentaires sont disponibles auprès du programme Compétences au service de l'emploi et de la productivité de la Banque mondiale qui comporte des éléments du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes et qui a été mis en œuvre dans 13 pays en 2010.

43. La plupart des pays à revenu intermédiaire et des pays les moins avancés ne participent pas à des programmes d'évaluation de grande envergure avec des statistiques comparables d'un pays à l'autre. Les estimations du taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes dans ces pays s'appuient souvent sur une auto-évaluation des compétences d'alphabétisation dans des recensements de population nationaux, des enquêtes sur échantillon ou d'autres mesures telles que des données sur le niveau d'instruction. Toutefois, davantage de pays mènent des évaluations nationales de l'alphabétisation des adultes en recourant à des enquêtes de grande portée sur les ménages et à des enquêtes consacrées à l'alphabétisation.⁷ L'UNESCO répond actuellement aux demandes de trois États Membres, à savoir le Kenya, la République islamique d'Iran et Sainte-Lucie, qui sollicitent son soutien dans la réalisation d'enquêtes nationales d'alphabétisation. Au moins deux défis majeurs se présentent. Le premier est de concilier le besoin d'un processus d'évaluation piloté par le pays et adapté au contexte et un ensemble de données comparables au niveau international. Étant donné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une initiative universelle, le deuxième défi consiste à définir les niveaux de compétence et d'aptitude afin qu'ils soient adaptés à tous les pays du monde.

44. Il est encourageant de se rendre compte des efforts croissants entrepris pour évaluer l'alphabétisation et le potentiel des évaluations nationales de l'alphabétisation des adultes et des évaluations menées par les citoyens en vue d'améliorer l'efficacité des politiques ainsi que de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il existe cependant plusieurs défis en ce qui concerne le suivi de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable liées aux aptitudes en lecture, en écriture et en calcul, notamment :

- a) parvenir à un consensus sur les définitions des termes « alphabétisation » et « numératie » ;
- b) élaborer des mesures et des catégories de rapport appropriés valables d'une culture à l'autre et d'une langue à l'autre ;
- c) concevoir et mettre en œuvre un modèle opérationnel à faible coût qui pourrait permettre de mener des évaluations valables et fiables qui serviront au suivi des progrès accomplis et aideront à réaliser des cibles mesurables ;

⁷ *Éducation pour tous 2000-2015 : progrès et enjeux*

d) s'assurer de l'existence de moyens institutionnels et individuels pour la gestion des données et l'évaluation des compétences d'alphabétisation.

45. Pour relever ces défis et suivre la réalisation de la cible 4.6 des objectifs de développement durable, l'UNESCO collabore avec l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'élaboration d'un cadre d'évaluation internationale pour mesurer les niveaux d'alphabétisation de la population, et à la mise au point d'un ensemble d'outils pour relier la nouvelle évaluation aux évaluations et instruments transnationaux existants afin d'évaluer les compétences de la population.

46. Au niveau des pays, des efforts ont été entrepris pour améliorer les systèmes d'information nationaux de gestion de l'éducation non formelle ou les systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement au Bangladesh, au Cambodge, en Mauritanie, au Népal, au Rwanda et au Tchad. En Iraq, des efforts ont été consentis pour la création d'un système de collecte de données sur l'alphabétisation à harmoniser avec le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement plus large. Au Nigeria, des données sur l'éducation non formelles ont été harmonisées et des divergences résolues, avec trois instruments de collecte de données acceptés au plan national pour les États, les collectivités locales et les centres en cours de création.

47. L'UNESCO assiste les États Membres dans la mise au point d'outils à faible coût pour l'évaluation de programmes, principalement à travers le programme Recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation. Ce programme répond aux besoins des décideurs politiques concernant l'évaluation des résultats d'apprentissage à travers un cadre de référence commun. Il représente les niveaux d'aptitude et les performances réelles des apprenants en fin de formation dans différents programmes d'alphabétisation. Le programme vise à mettre à la disposition des décideurs et des partenaires au développement des données fiables et contextualisées, qui seront utilisées pour améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation des jeunes et des adultes, renforcer les actions de sensibilisation fondées sur des données concrètes et renforcer les capacités au plan national avec un accent sur l'appropriation et la durabilité. Les outils développés dans la première phase du Programme ont été utilisés par les cinq pays participants, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, le Niger et le Sénégal, afin d'améliorer les programmes existants. Sept autres pays ont manifesté leur intérêt pour le programme et ont rejoint la deuxième phase – le Bénin, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Tchad et le Togo.

E. Préconiser l'intégration de l'alphabétisation dans le programme mondial et susciter des synergies entre les mesures envisagées grâce à des réseaux et à un partenariat entre les diverses parties prenantes

48. L'UNESCO, en partenariat avec d'autres facilitateurs⁸ du Forum mondial sur l'éducation de 2015, a veillé à ce que l'alphabétisation, inscrite dans l'objectif de

⁸ Les autres facilitateurs sont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes, et la Banque mondiale. L'Organisation internationale du

développement durable n°4 - « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » -, fasse partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon.

49. L'UNESCO a joué un rôle de catalyseur et de coordinateur en mettant au point un nouvel instrument normatif, la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, qui a été adoptée à la trente-huitième session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015. Remplaçant la Recommandation de 1976 sur le développement de l'éducation des adultes afin de refléter les enjeux éducatifs, culturels, politiques, sociaux et économiques actuels, la nouvelle Recommandation donne une définition plus précise de l'apprentissage et de l'éducation des adultes qui distingue trois domaines clefs, dont les compétences d'alphabétisation, ainsi qu'une formation continue et un développement professionnel et la promotion d'une citoyenneté active.

50. L'UNESCO a également joué un rôle de coordinateur lors de la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation à travers le monde. En 2014 et 2015, la Journée internationale de l'alphabétisation portait sur l'alphabétisation et le développement durable. Les manifestations organisées dans un certain nombre de pays, notamment en Afghanistan, au Bangladesh, au Cambodge, au Chili, à Cuba, en Éthiopie, en France, au Ghana, au Mozambique, au Népal, en Nouvelle-Zélande, au Nigéria, au Rwanda, au Sénégal, au Soudan, au Swaziland et en Thaïlande, ont contribué à mieux mettre en évidence l'importance de l'alphabétisation.

51. En 2016, la Journée internationale de l'alphabétisation célèbre son cinquantième anniversaire. C'est le 26 octobre 1966 que la date du 8 septembre a été proclamée Journée internationale de l'alphabétisation par la quatorzième session de la Conférence générale de l'UNESCO, afin de rappeler à la communauté internationale l'importance de l'alphabétisation pour les individus, les communautés et les sociétés, et la nécessité d'intensifier les efforts pour l'avènement de sociétés plus alphabètes.

52. En 2014, une importante célébration mondiale s'est tenue au Bangladesh où le Gouvernement de ce pays, en partenariat avec l'UNESCO, a organisé la Conférence internationale sur l'éducation et l'alphabétisation des filles et des femmes, en soutien à l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout. La Déclaration de Dhaka adoptée pendant cette conférence internationale a permis de rappeler à la communauté internationale l'importance de l'alphabétisation en tant que moteur du développement durable, avec un accent sur les filles et les femmes.

53. En 2015, l'UNESCO a organisé une réunion mondiale à Paris, pour permettre de mieux comprendre le lien entre l'alphabétisation et les différents domaines du développement durable. Le Communiqué de Paris sur l'alphabétisation et les sociétés durables, adopté lors de la réunion, a non seulement permis de faire progresser la vision 2030 de l'alphabétisation et soutenu la création de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, mais a également mis en lumière les aspects clefs de l'action future afin de garantir des efforts collectifs soutenus en vue de l'avènement d'un monde plus alphabétisé.

travail a récemment rejoint le groupe des facilitateurs.

54. Le Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO est un autre cadre qui offre des possibilités de renforcement des initiatives en matière d'alphabétisation au niveau local. À mesure qu'un nombre plus important de villes se joindront à ce réseau, l'UNESCO collaborera avec les États Membres et les collectivités locales pour accroître les possibilités d'apprentissage de l'alphabétisation, étape décisive vers la création de villes apprenantes.

55. Au niveau mondial, l'UNESCO a joué un rôle de coordinateur et de catalyseur en vue d'intensifier les efforts d'alphabétisation durant l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Pour donner suite à l'évaluation finale de la Décennie, présentée à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en 2013, le rapport de l'UNESCO (A/69/183) présenté à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, propose les cinq axes stratégiques d'action pour l'après-Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. C'est ainsi que la résolution 69/141 a été adoptée et approuvée par 81 pays, un signal fort envoyé à la communauté internationale en ce qui concerne l'engagement renouvelé des pays en matière d'alphabétisation, la nécessité d'intensifier les efforts collectifs à travers un partenariat efficace entre les diverses parties prenantes, et le rôle de l'UNESCO. À la trente-septième session de la Conférence générale, en 2013, l'UNESCO a également reconnu la nécessité pour l'Organisation de jouer un rôle de coordinateur et de catalyseur, et a approuvé l'idée d'un partenariat efficace entre les diverses parties prenantes.

56. Au cours de ces deux dernières années, en réponse à l'appel lancé par les Nations Unies et la Conférence générale, le Secrétariat de l'UNESCO s'est engagé dans une série de consultations avec les principales parties prenantes. La proposition d'un partenariat efficace entre les diverses parties prenantes a été largement acceptée par les participants aux deux principales manifestations organisées à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de l'alphabétisation en 2014 et 2015 au Bangladesh et à Paris, respectivement.

57. Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, l'UNESCO a décidé de créer l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation pour servir de partenariat thématique permettant aux États Membres d'accélérer les progrès en vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans la mesure où l'alphabétisation joue un rôle direct et indirect dans de nombreux objectifs de développement durable. Composée d'un groupe de partenaires volontaires et engagés (pays, organismes régionaux, donateurs, secteur privé, organisations de la société civile, fondations, associations, experts et autres), l'Alliance s'emploiera à améliorer le taux d'alphabétisation en vue de la réalisation du développement durable.

58. L'Alliance mondiale pour l'alphabétisation encouragera les programmes de collaboration qui relient l'alphabétisation et le programme de développement durable dans le cadre d'une approche continue tout au long de la vie et qui concerne toute la vie.

F. Recommandations sur l'action future concernant l'alphabétisation, enjeu vital

59. Sur la base du présent rapport sur l'alphabétisation, enjeu vital, les recommandations suivantes peuvent être envisagées par l'Assemblée générale :

a) Reconnaître l'alphabétisation comme faisant partie du droit à l'éducation, étant donné qu'elle offre aux individus et à la société des avantages spécifiques sur le plan humain, politique, social, économique et culturel, et qu'elle représente un catalyseur de développement contribuant à l'avènement d'un monde équitable, inclusif et durable.

b) Inviter les gouvernements à intensifier les programmes d'alphabétisation des enfants, des jeunes et des adultes, en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés et marginalisés, notamment les filles, les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les enfants, les jeunes et les adultes en situation d'urgence humanitaire, pour renforcer les modèles innovants d'alphabétisation, notamment grâce à la technologie et au renforcement du réseau institutionnel, pour promouvoir une approche intersectorielle en mettant en relation l'apprentissage de l'alphabétisation et des secteurs tels que la santé, la protection sociale, le travail, l'industrie et l'agriculture, pour répondre aux différents besoins d'apprentissage par le biais de ressources didactiques appropriées dans différentes langues, pour nouer des partenariats entre les diverses parties prenantes avec la participation active de la société civile et du secteur privé, et pour suivre les progrès accomplis en recueillant, analysant et utilisant des données pour renforcer l'efficacité des programmes et des politiques.

c) Encourager les organismes du système des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations régionales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé à poursuivre leurs efforts collectifs en vue de promouvoir l'alphabétisation et les environnements alphabétisés, et à contribuer à façonner l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie pour en faire un cadre efficace de synergie d'actions aux niveaux mondial, régional, national et communautaire.

d) Inviter l'UNESCO à poursuivre son rôle de coordinateur et de catalyseur à travers la mise en œuvre des recommandations de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation, et à continuer à aider les États Membres, en collaboration avec des partenaires, à renforcer les capacités en vue de la formulation de politiques, de la mise en œuvre de programmes, du suivi et de l'évaluation ainsi que de l'échange d'informations et de connaissances sur les politiques, les programmes et les progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable en rapport avec l'alphabétisation, notamment la cible 4.6 relative à l'alphabétisation des jeunes et des adultes, et à créer des synergies d'action entre l'Alliance et d'autres initiatives, notamment le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes et le Réseau mondiale des villes apprenantes.

III. L'enseignement de la démocratie

60. Les initiatives présentées ci-dessous concernent la mise en œuvre de la résolution 69/268 sur l'enseignement de la démocratie. Le lien entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement est largement reconnu et est encore plus explicite dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'enseignement de la démocratie revêt une importance particulière si le but de l'éducation elle-même est de former des citoyens responsables et actifs pouvant contribuer efficacement au progrès, à la paix et à la prospérité de leurs sociétés.

61. Alors que le concept de l'enseignement de la démocratie est généralement considéré comme le fait de former des citoyens actifs, respectueux de la loi et conscients, une étude de la documentation, des politiques, des programmes et des documents pédagogiques portant sur l'enseignement de la démocratie révèle que son application pratique se heurte à plusieurs difficultés : a) il n'existe pas de définition unique, universellement reconnue de la démocratie, et sa forme actuelle n'est pas nécessairement acceptée comme un idéal ; b) elle est vaste et comporte plusieurs autres programmes, ou se chevauche avec ceux-ci, à l'instar de l'éducation aux droits de l'homme, de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation au service du développement durable, de l'éducation à la paix, de l'éducation civique, etc. ; c) le lien étroit entre la démocratie, la bonne gouvernance, le leadership, les droits de l'homme, l'identité nationale, la liberté d'expression, la paix, la sécurité, l'inclusivité, les droits des minorités, la culture et la religion rend le sujet extrêmement sensible dans toutes les sociétés car elle examine les rapports de force et remet en question le statu quo et les intérêts acquis ; et d) il y a une désaffection grandissante et un manque de confiance vis-à-vis des institutions censées être soutenues dans le cadre du programme d'enseignement de la démocratie.

62. Ces défis appellent à un changement dans les pratiques pédagogiques pour préparer les apprenants, scolarisés ou non scolarisés, jeunes ou adultes, à un processus d'innovation sociale permanent afin de définir les nouvelles formes de l'organisation sociale. L'enseignement de la démocratie doit par conséquent faire partie de l'action sociale et ses méthodes doivent résulter d'un processus d'actions et de réflexions permanent.

63. Toutefois, il est possible d'identifier certains éléments de programmes et de programmes scolaires à partir de la pratique existante. Ils tournent autour du développement des capacités de base qui semblent importantes pour participer efficacement à une démocratie et opérer un changement social. Il s'agit notamment des capacités cognitives liées à la création, l'analyse et l'utilisation des connaissances, à l'expression de la pensée avec clarté, à la compréhension de principes et à leur application ; des capacités morales liées à l'intégrité personnelle, à l'engagement à l'égard de la justice ou de l'équité, à la loyauté, à la persévérance, etc. ; des capacités liées à la coopération, à l'action collective et à la prise de décision, au leadership collectif, à la résolution des conflits, à l'instauration de la paix, à l'inclusivité, à la reconnaissance de la diversité culturelle ; et des capacités liées à l'apprentissage systématique objectif et avec humilité s'appuyant sur des actions dans le cadre de services rendus à la communauté.

64. Ces capacités ne peuvent être acquises qu'au travers de l'action et dans un environnement favorable ; ainsi, dans l'enseignement formel, les enseignants et le système scolaire doivent accorder l'attention aux modèles de rôle. Dans des

environnements non formels, des possibilités doivent être offertes sous la forme de mécanismes ou projets communautaires permettant d'acquérir les attitudes et les compétences en matière de démocratie.

65. Les activités formelles et informelles qui rentrent dans le cadre de l'enseignement de la démocratie sont très variées et nombreuses. Ci-après figurent quelques exemples d'actions entreprises par les organismes du système des Nations Unies à l'échelle mondiale pour promouvoir l'enseignement de la démocratie dans les écoles et dans la communauté en général, de même que des initiatives d'États Membres.

66. L'UNESCO encourage l'éducation à la citoyenneté mondiale à travers des initiatives mondiales et régionales de sensibilisation ainsi que des orientations et l'élaboration de programmes d'enseignement. L'Organisation encourage également le décodage des médias et de l'information pour préparer les citoyens à participer à la vie politique, démocratique et sociale à l'intérieur du système éducatif formel et en dehors, et pour lutter contre l'intolérance. Enfin, l'Organisation s'emploie à promouvoir le développement des connaissances et des pratiques qui favorisent le respect des droits de l'homme, des convictions et du dialogue interculturel, avec un accent particulier sur la lutte contre le racisme, la discrimination, l'extrémisme, la radicalisation ainsi que la manipulation des identités culturelles et religieuses afin d'instaurer une culture de paix et de démocratie. Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO fonctionne comme un mécanisme clef permettant d'intégrer les principes démocratiques dans les salles de classe, la gouvernance scolaire, la participation et le leadership des élèves et la gestion des projets.

67. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie encourage les projets visant à élaborer des plans d'action pour l'enseignement de la démocratie et des droits de l'homme et à réduire les inégalités et l'exclusion dans l'éducation, en vue de permettre aux jeunes, en particulier les femmes, d'analyser les informations, d'acquérir les compétences de leadership et de participer aux processus de prise de décision dans un environnement sûr. L'enseignement de la démocratie et des droits de l'homme des femmes rurales analphabètes et des jeunes, à l'instar des technologies de l'information et de la communication, sont des outils de promotion de la citoyenneté active.

68. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appuie et coordonne le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme en cours, et aide les États Membres dans la mise en œuvre, l'élaboration et la diffusion sur le plan national de supports et de méthodologies de formation et d'éducation aux droits de l'homme basés sur les bonnes pratiques.

69. L'enseignement de la démocratie est intégré dans l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la résilience, au dialogue national et aux élections, ainsi que dans les initiatives de l'UNICEF en matière de gouvernance locale portant sur les questions liées aux enfants et à la participation des femmes parmi de nombreuses autres actions à travers le monde.

70. Des exemples d'actions entreprises par les États Membres ainsi que des initiatives de soutien spécifiques d'organismes du système des Nations Unies sont présentés ci-dessous par région :

71. Dans les États arabes, l'enseignement de la démocratie a fonctionné essentiellement en dehors du système scolaire formel, et visait à canaliser les énergies des jeunes à des fins positives, à amener les femmes à jouer un rôle plus important dans la vie publique, à aider les communautés à se mobiliser autour des questions de gouvernance locale, à faciliter l'accès à l'information et soutenir le rôle constructif des médias et à renforcer les dialogues nationaux sur les principales questions de société. Face à la crise syrienne, en particulier, le Programme des Nations Unies pour le développement s'est employé à renforcer les capacités des individus, des communautés et des institutions pour les aider à faire preuve de créativité en situation d'urgence, afin de renforcer la tolérance, la collaboration et la consolidation de la paix et d'ouvrir de nouvelles perspectives en ce qui concerne la gouvernance démocratique locale, le dialogue, la collaboration, le service, l'ouverture, la participation et les espaces d'échange et de discussion.

72. La plupart des activités en Asie et dans le Pacifique sont axées sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation à la paix, l'éducation aux droits de l'homme et le dialogue sur les médias et la liberté d'information. Un certain nombre d'activités ont ciblé la formation des enseignants et des éducateurs et visent à autonomiser les jeunes pour leur permettre de contribuer activement à l'avènement de sociétés pacifiques et durables, par le biais des TIC. Les bonnes pratiques ont également été adoptées pour promouvoir le concept « apprendre à vivre ensemble » et le bien-être des apprenants dans les systèmes éducatifs de différents pays de la région.

73. En Europe et en Amérique du Nord, des questions telles que l'inégalité, la perte de confiance dans les institutions, le nationalisme et la xénophobie sont au cœur de l'enseignement de la démocratie. Ces défis appellent à des changements significatifs sur les plans individuel et sociétal. Par conséquent, les efforts dans cette région visent à sensibiliser sur l'interdépendance mondiale et le développement durable, à autonomiser les individus pour leur permettre d'opérer des choix responsables au quotidien et de participer aux changements requis.

74. L'Amérique latine et les Caraïbes représentent la région où les progrès les plus importants sont en cours de réalisation en termes de constance et d'innovation dans l'intégration de l'enseignement de démocratie dans les programmes scolaires, les politiques nationales et l'élaboration de programmes d'enseignement en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme, le concept « apprendre à vivre ensemble », l'éthique, l'esthétique et la citoyenneté, de même que dans la création de centres de référence en matière d'éducation aux droits de l'homme et l'élaboration de matériel. Les pays des Caraïbes sont moins actifs dans ce domaine, malgré les initiatives très appréciables aux niveaux régional et sous-régional.

75. En Afrique subsaharienne, les programmes d'enseignement de la démocratie sont axés sur l'élaboration de thèmes apparentés tels que l'éducation vers une culture de la paix, l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation au service du développement durable, qui promeuvent les valeurs de paix, les droits de l'homme, la démocratie, le respect de la diversité religieuse et culturelle et la justice et qui sont de plus en plus abordés dans les programmes scolaires nationaux.

76. Au vu de ce qui précède, il convient de noter que la question de l'enseignement de la démocratie a déjà été prise en compte dans les systèmes éducatifs nationaux (formels et non formels) de toutes les régions du monde sous des noms et thèmes différents, notamment l'éducation sur les processus démocratiques et

de gouvernance, la citoyenneté, l'éducation civique, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la paix, le dialogue interculturel, etc. À la suite de l'adoption des objectifs de développement durable, qui tiennent compte des questions de gouvernance et appellent à une transformation socio-économique des individus et des sociétés, des efforts doivent être entrepris pour promouvoir, mettre en œuvre et intégrer l'enseignement de la démocratie de manière plus cohérente.
